

SAINT-ANDRÉ

LEZ-LILLE *Ville durable*

Direction Ville Attractive et Festive

Réf. : NL/ML/LV/CD

22-94

Vie Associative

Affaire suivie par Cindy Degrelle

Sous couvert de Laurent Vandaele

Tél. : 03.20.63.07.68

E.mail : Cindy.Degrelle@ville-saint-andre.fr

Madame Florence DEPRETZ

Présidente de l'Association « Le Collectif »

141, rue du Général Leclerc

59350 SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE

Saint-André, Le lundi 27 juin 2022

Courrier recommandé avec A/R

Objet : *Votre participation au Tremplin des Associations*

Madame la Présidente,

J'accuse réception de votre courrier recommandé en date du 23 Juin relatif à votre participation au Tremplin des Associations du 17 Septembre prochain.

Nous avons effectivement mis en place un règlement pour la bonne organisation du Tremplin des Associations, dont l'article 9 stipule que « Les associations, groupements ou partis poursuivant un but religieux, cultuel ou politique ne sont pas autorisés à participer au Tremplin. Ce tremplin est un lieu de neutralité, tout prosélytisme y est interdit ».

Vous indiquez dans votre courrier que vos actions ne présentent aucun caractère de ce type. Toutefois, vos statuts indiquent clairement que l'objet de votre association est « d'inciter les Andrésiens à observer et à intervenir dans la vie politique ».

A ce titre, je vous confirme bien le refus de la Mairie de vous accueillir au Tremplin des Associations.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


L'Adjoint à la Vie Associative et à la
Vie Culturelle,

Michel Hulbroeck



HÔTEL DE VILLE

89 rue du Général Leclerc - CS 40001 - 59 871 Saint-André CEDEX

+33 (0)3 20 63 07 50  www.villesaintandre.fr

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Madame le Maire.

DGS